



Litige sur travaux effectués par 2 entreprises

Par **hunkdor**, le **13/10/2008** à **11:08**

Bonjour,
Pour faire court : j'ai fait remplacer une fenêtre 2 battants par une fenêtre coulissante. Pour la partie électrique (alimentation du volet roulant), l'entreprise de fenêtres m'a conseillé l'électricien avec lequel elle travaille habituellement. Ce dernier m'a alors proposé de faire le coffrage placo du retour de fenêtre. Les travaux ont été effectués - les 2 entreprises présentes conjointement sur le chantier.
Au final : la fenêtre ne peut pas coulisser entièrement, elle est bloquée par les rails de pose du placo. Les 2 entreprises se renvoient la faute et la situation est pour l'instant bloquée.
A signaler, erreur à éviter absolument, j'ai malheureusement réglé l'électricien (il avait terminé avant la fin des travaux, et pas de possibilité alors de vérifier que la fenêtre coulissait correctement)
L'erreur incombe à l'une des 2 entreprises, voire aux deux, et il n'est pas envisageable pour moi de payer une fois encore les travaux de coffrage.
Ma question est donc la suivante : ai-je un moyen de faire refaire les travaux à leur charge, et quelles sont alors les démarches à faire ?
Merci pour votre réponse